

Vente en indivision et somme à récupérer

Par Alibi, le 21/03/2017 à 17:25

Bonjour,

En 2008, nous avons vendu notre maison (en indivision) et le produit de la vente moins le remboursement du prêt a généré un bonus de 61 000 €.

Une partie de la somme a été employée pour la création de l'entreprise de mon ex-mari (bordereau de retrait de son cette somme sur le compte joint).

Il restait donc 31 000 €.

En 2014, divorce... Je tente de récupérer la somme de 30 000 € qui correspond à ma part dans la vente mais je n'y arrive pas.

Deux questions:

Ai-je le droit de réclamer cette somme ? si oui quelque procédure dois-je engager ?

Merci de vos réponses

Cordialement

Par Visiteur, le 21/03/2017 à 18:14

Bonsoir.

"Ai-je le droit de réclamer cette somme ?"

Tout ce qui concerne le partage doit être indiqué dans votre acte de divorce.